

**Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvrete**  
**N° 52– 15 avril 2005**

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

**Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34, C/O SUD PTT, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, Site : <http://www.marchemondiale.org>.**

- 
- 1 - Résidence alternée et les groupes de pères – Bilan d'un documentaire sur Arte : Hélène Palma
  - 2 - Discriminations : Comment saisir la nouvelle Haute Autorité de lutte contre les discriminations
  - 3 - Communiqué de presse de la Cadac du 19 mars 2005 relatif à une communication de Thierry Breton, ministre de l'Economie
  - 4 - Soutenons le combat des femmes canadiennes contre les tribunaux charia
  - 5 - L'émission "Planète Féministe",
  - 6 - Sortie livre de Judith Butler
  - 7 - -débat : Etre féministe aujourd'hui
  - 8 - Et pour se détendre, Chanson pour la Fête des Mères 2005
- 

**1 - Résidence alternée et les groupes de pères – Bilan d'un documentaire sur Arte : Hélène Palma + quelques textes**

La soirée thème diffusée sur la chaîne arte le 22 mars 2005 à 20h30 présentait deux documentaires au cours desquels, pour la première fois, il était proposé d'observer d'une manière novatrice les effets concrets de la résidence alternée imposée sur les enfants et d'analyser ce qui se cache derrière les revendications des groupes de pères. On est en effet plus habitué à entendre et voir des pères (des adultes, donc) se lamenter sur leur sort après une séparation/un divorce en évitant le plus souvent de se renseigner sur les raisons de cette séparation ou de ce divorce. On est plus habitué à voir les mêmes pères se dire innocents quand ils ont été accusés de violences sur leurs ex-conjointes et parfois même sur leurs enfants.

Les chiffres sont disponibles, pourtant, et ils sont connus : on sait qu'environ 2 et millions et demi de femmes sont victimes de violences de tous types en France dans le cadre privé. On sait que des enfants sont victimes de brutalités dans le cadre familial. On sait aussi que ces violences sont majoritairement masculines : même s'il existe des épouses et des mères violentes, les statistiques sont claires et il est même possible de leur donner une interprétation politique : en l'espèce, il est bien évident et reconnu que si ce sont des hommes qui battent des femmes, des hommes qui agressent des enfants, c'est parce que notre société ne s'est pas débarrassée de sa vieille hiérarchie sexiste.

Malgré cette connaissance des données tangibles mises au jour par des chercheurs et chercheuses, lorsqu'on en vient à discuter du divorce, tout le monde, au parlement comme dans les médias semble étonnamment perdre la mémoire. C'est comme si la séparation remettait tout à plat, alors que ce sont précisément les femmes victimes de violences ou les femmes dont les enfants sont violentés qui cherchent les premières à fuir l'ambiance délétère de leur couple.

Or que propose-t-on à ces femmes-là ? La perpétuation quasi-sadique des contacts avec celui qui les a terrorisées. Au nom d'un lien sacro-saint qui se devrait d'être maintenu entre les enfants et leur père (qui est en l'occurrence aussi l'agresseur de leur mère voire leur agresseur tout court).

Jusqu'ici, personne n'avait tourné la caméra dans cette nouvelle direction : celle du sort réservé aux victimes de violences lorsqu'elles doivent s'accommoder sans la moindre compassion des services sociaux ou judiciaires de dispositions aussi contraignantes qu'une résidence alternée.

On a donc pu voir Sabine, Nathalie, Martina, toutes victimes d'agressions (brutalités, cicatrice de césarienne réouverte sous les coups, viols, insultes, dévalorisation, pression économique) expliquer combien la résidence alternée qui leur avait été imposée (comme le prévoit imprudemment la loi relative à l'autorité parentale votée en mars 2002) nuisait à leur bien-être et à celui de leurs enfants : Nathalie, agressée, doit laisser partir deux tous petits garçons même s'ils sont malades et se passer de leurs nouvelles (le père refuse d'en donner) pendant des semaines (5 semaines en été). Martina a elle aussi subi une résidence alternée alors qu'elle n'en voulait pas et alors que son ex-mari la battait et instrumentalise désormais leur fille.

Le documentaire était sobre, émaillé de très peu de commentaires : on nous a simplement donné à voir dans quelle terreur vivent ces femmes.

Le second documentaire se proposait lui de pousser un peu plus loin encore la réflexion et de se demander comment il a pu se faire qu'une loi aussi facile à pervertir que celle relative à l'autorité parentale de mars 2002 ait pu être votée en France. On s'est alors aperçu que la France n'est pas seule ni la première à avoir voté ce genre de texte, sous la pression d'associations de pères que les media nous présentent d'ordinaire comme des groupes de "victimes" absolument inoffensives. La réalité pourtant est bien plus préoccupante. Le milieu militant auquel j'appartiens sait cela depuis longtemps, à force de se contraindre à lire les élucubrations répugnantes accessibles sur les sites de ces associations ;, mais pour la première fois, là encore, on a pu voir et surtout entendre les énormités qui se cachent derrière le discours que nous tiennent ces hommes. L'intérêt des enfants leur importe peu : ils veulent "leur part", quoi qu'il en coûte à l'enfant. Surtout, ils ne supportent pas la liberté économique et idéologique qui permet désormais aux anciennes victimes de se défaire de l'emprise d'un agresseur. Ils ne savent plus comment rétablir leur domination (qui n'est pas aussi morte qu'ils essaient de nous le faire croire). Ils veulent même pouvoir intervenir sur une décision de poursuite ou d'interruption de grossesse alors que, faut-il le rappeler, l'affaire se passant dans le corps des femmes, et notre corps nous appartenant, la décision finale nous revient. Indiscutablement.

On a pu voir, ce soir-là, des hommes crispés sur leur désir de revanche, qui ont volé jusqu'à la couleur du féminisme (le violet) après avoir volé et vidé de son sens sa revendication à l'égalité : comment, en effet, un groupe économiquement et politiquement dominant peut-il avoir l'outrecuidance de demander l'égalité ?

Comment les défenseurs des intérêts masculins les plus réactionnaires ont-ils pu berner les media, les parlementaires, l'opinion publique pendant si longtemps? Il aura fallu attendre le regard aiguisé de Myriam Tonelotto, de Marc Hansmann et de Claudia Déjà pour nous ouvrir (au moins pendant quelques heures) les yeux. Espérons que cela n'aura pas été en vain.

*Hélène Palma, co-auteure (avec Martin Dufresne) de l'article "Le retour de la loi du père" paru en septembre 2002 aux Nouvelles Questions Féministes (volume 21, n°2), professeure agrégée à l'Université Stendhal-Grenoble 3, docteure es lettres féministe*

## **2 - DISCRIMINATIONS : Comment saisir la nouvelle Haute Autorité de lutte contre les discriminations**

Racisme, intolérance religieuse, sexisme, homophobie, rejet des handicaps. Toute personne s'estimant victime de discrimination en France peut désormais saisir par écrit la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). Voici son adresse : Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) 11-15 rue Saint Georges 75009 Paris Téléphone : 08 1000 5000

Créée par la loi du 30 décembre 2004, la HALDE est encore en cours d'installation. Elle ne sera totalement opérationnelle qu'au 1er juin 2005. Elle propose également un centre d'information par téléphone : 081000 5000 (Coût local à partir d'un poste fixe). Pour l'heure, le centre diffuse un message de présentation de la HALDE. Début avril, le centre d'appel sera chargé d'apporter des informations sur les discriminations, d'indiquer les modalités de saisine de la haute autorité et d'orienter le public vers les structures départementales (et dans les DOM) de lutte contre les discriminations.

Site Internet : [www.le114.com](http://www.le114.com) ; Pour mieux connaître la Haute autorité et se renseigner sur les discriminations en France, les internautes pourront consulter le site Internet du GELD (Groupe d'Etude et de lutte contre les Discriminations) : [www.le114.com](http://www.le114.com). Un formulaire de saisine sera disponible sur le site de la Haute autorité prochainement mis en ligne.

Sur le site Legifrance, service public de diffusion du droit : Décret n° 2005-215 du 4 mars 2005 relatif à la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

## **3 - Communiqué de presse de la Cadac du 19 mars 2005 relatif à une communication de Thierry Breton, ministre de l'Économie**

M. Breton veut parler au Français, mais ignore les Françaises !

Le ministre de l'économie et des finances vient de rendre publique une «liste d'indicateurs de progrès de l'économie" "qui parlent aux Français" et sont "destinés à leur rendre confiance". Concernant l'emploi, M. Breton déclare que, plus intéressants que le taux de chômage général, sont les taux de chômage des jeunes (15-24 ans) et des seniors (55-64 ans) qui constituent "un problème structurel".

Du chômage des femmes, pas un mot ! Alors que le taux de chômage des femmes est constamment supérieur à celui des hommes quelle que soit la tranche d'âge, alors que l'écart entre les taux des hommes et des femmes ne diminue pas de manière significative, alors que le chômage des femmes témoigne du problème structurel le plus ancien et le plus profond de la société, il est encore une fois totalement occulté !

D'une manière générale, aucun des indicateurs parmi la quarantaine qui a été sélectionnée n'est sexué ! L'intégration des statistiques sexuées parmi les indicateurs pilotes est demandée depuis des années par les mouvements de femmes, c'est un préalable pour rendre visibles les inégalités entre les hommes et les femmes. Leur absence totale dans cette liste d'indicateurs est une nouvelle preuve de l'écart énorme qu'il y a entre les effets d'annonce du gouvernement en faveur de l'égalité et la réalité de son (in-) action.

M. Breton se rappelle peut être vaguement l'existence des femmes lorsqu'il affirme "important d'avoir une démographie vigoureuse" et intègre donc parmi les indicateurs le nombre annuel de naissances. Faites des enfants, Mesdames, l'économie a et aura besoin de main d'oeuvre pour soutenir la croissance & et les profits. Rien de nouveau, là non plus, les femmes sont simultanément niées et instrumentalisées.

Tant qu'à considérer les femmes comme fabriques de main d'oeuvre, et puisque la productivité occupe une place de choix dans les critères d'efficacité de la doctrine libérale, peut-être en viendra-t-on à définir un indicateur de productivité moyenne par grossesse (un enfant, des jumeaux, des triplés, etc.) ou même à développer de nouvelles techniques pour permettre aux femmes de "rentabiliser" leur grossesse en visant à minima des naissances doubles?

L'invisibilité et l'immobilisme qui concernent les inégalités entre hommes et femmes ont assez duré. Le Collectif pour les droits des femmes demandent la généralisation des indicateurs sexués et leur prise en compte parmi les indicateurs pilotes, particulièrement en ce qui concerne l'emploi, mais aussi l'ajout d'indicateurs sur les personnes précaires, sur la proportion d'enfants accueillis en crèche, ou encore la réalisation régulière d'enquêtes emploi du temps, seule à même d'évaluer l'évolution du partage du temps de travail rémunéré et non entre les hommes et les femmes. Si M. Breton souhaite des indicateurs qui parlent aux Français et aux Françaises, alors il doit prendre en compte leur réalité, sans oublier que les femmes représentent la moitié de la population.

Nous avons reçu, traduits de l'anglais, du Canada, par nos amies du WLUML (Femmes Vivant Sous Lois Islamiques) le texte ci-dessous.

#### **4 - Soutenons le combat des femmes canadiennes contre les tribunaux charia**

WLUML vous demande d'envoyer RAPIDEMENT des lettres de soutien aux mouvements féministes canadiens, et particulièrement aux mouvements de femmes dont les familles viennent de sociétés musulmanes, dans leur lutte pour résister à l'introduction de prétendus « tribunaux Charia » pour résoudre les questions familiales au Canada.

La résistance à ce changement discriminatoire pour les femmes monte rapidement, mais les groupes féministes canadiens ont encore besoin du soutien d'activistes féministes et progressistes des droits humains à l'étranger, pour s'assurer que le gouvernement canadien n'étende pas cette « expérience » désastreuse.

Comme beaucoup d'entre nous en ont fait l'expérience, lorsqu'une mesure régressive est introduite et justifiée en référence à la religion et à la culture, il devient très difficile pour les femmes et les autres groupes désavantagés d'inverser le processus. Nous savons malheureusement aussi que des mesures régressives dans un certain contexte conduisent à restreindre les options pour d'autres voix dans d'autres contextes.

Plusieurs réunions et conférences sur le sujet sont prévues au Canada en avril et en mai. C'est une occasion importante pour rendre plus visible la résistance féministe face à la manipulation politique de la culture et de l'identité. Par conséquent nous vous prions de répondre rapidement à cet APPEL A L'ACTION et de manifester activement votre solidarité avec les groupes féministes canadiens.

Vous trouverez ci-dessous des détails sur les actions nécessaires, les adresses utiles, des informations contextuelles détaillées et des exemples de lettres. Par solidarité, WLUML

**CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE :** Le Conseil canadien des femmes musulmanes a organisé un symposium sur les femmes musulmanes dans le système de justice : sexe, religion et pluralisme, à Toronto le 9 avril 2005. Veuillez envoyer des messages de soutien et de solidarité afin de maintenir une pression constante jusqu'à ce que le gouvernement prenne des mesures positives pour résoudre ce problème. Ci-dessous se trouve une copie de la lettre de soutien envoyée par WLUML. Elle souligne quelques-uns des points à soulever. Nous vous suggérons d'ajouter des détails spécifiques concernant l'expérience du fondamentalisme par les femmes dans votre propre contexte. Afin de refléter l'inquiétude des femmes face à ce développement, nous vous prions aussi de faire signer et approuver votre message de soutien par le plus grand nombre possible de groupes féministes et des droits humains de votre pays. Nous vous prions également d'envoyer un message aux autorités canadiennes, en insistant sur le fait qu'ils écoutent les voix de toutes les femmes, et qu'ils suivent la loi internationale sur la discrimination. Une copie du message envoyé par WLUML aux autorités canadiennes se trouve ci-dessous.

**Lettre de solidarité de WLUML aux femmes du Canada** Le réseau international de solidarité Femmes sous lois musulmanes (WLUML) souhaite exprimer sa solidarité avec les femmes du Canada, particulièrement les immigrées dont les familles viennent de sociétés musulmanes, dans leur lutte pour résister à l'introduction de prétendus "tribunaux charia" pour régler les questions familiales au Canada. WLUML relie des femmes de plus de 70 pays et communautés musulmans, des femmes dans des contextes majoritaires et minoritaires, dans des états où les lois sont formées en référence à l'Islam et dans des états laïques, au-delà des frontières géographiques, linguistiques, ethniques et d'autres identités. Malgré nos diversités, nous partageons le fait que notre oppression en tant que femmes est trop souvent justifiée en référence à l'Islam, et que des forces d'extrême droite cherchent à manipuler la religion pour accroître leur pouvoir politique et social. Il existe dans tous les pays et communautés musulmans une histoire de la résistance face à l'imposition d'une vision homogène et autoritaire de la société, telle que la soutiennent les groupes fondamentalistes. Des intellectuels

progressistes remettent constamment en cause les monopoles patriarcaux traditionnels sur l'interprétation de l'Islam, tandis que les activistes féministes et progressistes des droits humains insistent sur le fait que les droits humains et la justice sociale doivent être la base d'un développement social local. Là où l'expression démocratique a pu se développer, les gens de pays et communautés musulmans ont rejeté les projets des fondamentalistes, et même dans des pays non démocratiques des femmes et des hommes progressistes ont forcé l'ouverture d'un débat et obtenu un certain succès pour maintenir l'espace pour d'autres voix. Cette victoire a conduit l'extrême droite dans des contextes musulmans à lancer une nouvelle stratégie, ouvrant un nouveau front en Europe et en Amérique du Nord. Au nom de "la liberté d'expression" et de l'anti-racisme (précisément les valeurs que nous défendons), et sous l'apparence de défendre les "droits communautaires", les groupes fondamentalistes parviennent de plus en plus à pénétrer des cercles progressistes ici, qui continuent à prendre des positions culturellement relativistes.

Le but de cette « alliance sacrilège » de quelques progressistes avec les fondamentalistes est de tirer parti des politiques de multiculturalisme de l'état et des réalités difficiles de discrimination raciale permanente pour demander des droits spécifiques pour la "communauté musulmane". Mais ces droits spécifiques comprennent inévitablement des pratiques contre les femmes et des interprétations extrêmement régressives de l'Islam. Ils supposent aussi sans condition que tous les immigrés provenant de contextes musulmans d'identifient comme « Musulmans ».

Les femmes reliées par notre réseau ont déjà fait l'expérience amère du bafouement des droits des femmes au nom de l'Islam à travers les modifications régressives des lois familiales et criminelles, et avec l'introduction de mesures discriminatoires depuis la montée des groupes fondamentalistes dans les années 80. Les garanties constitutionnelles d'égalité n'ont pas suffi à protéger les femmes contre les conséquences de telles modifications, ni contre l'ambiance sociale anti-féminine qu'elles ont encouragées. En effet, la pression familiale et communautaire peut limiter sévèrement le droit d'une femme à exercer un « choix » en ce qui concerne par exemple les forums juridiques auxquels elle s'adresse pour ses demandes. Des dispositions qui en apparence offrent une gamme de choix juridiques peuvent en réalité forcer les femmes à devoir « choisir » un aspect de leurs nombreuses identités au détriment d'un autre.

Souvent l'autonomie des femmes en est compromise, comme cela a été démontré dans d'autres communautés immigrées, par exemple en France et au Royaume-Uni. C'est particulièrement vrai du fait que l'on accorde moins de légitimité aux voix des femmes qu'aux voix des hommes sur des questions communautaires. Nous sommes aussi très conscientes du fait que toute victoire de forces conservatrices parmi les communautés musulmanes d'Europe et d'Amérique du Nord renforcera automatiquement les groupes fondamentalistes dans des pays et communautés musulmans ailleurs, dans le contexte mondialiste actuel. Cela aura des répercussions contre nous, dans des contextes où nous avons obtenu un certain succès pour préserver l'espace réservé aux voix des femmes et à des voix alternatives. En plus de notre sens de la solidarité, c'est la crainte de tels développements qui conduit WLUML à exprimer son soutien aux femmes de communautés immigrées musulmanes au Canada et ailleurs. Nous reconnaissons que les communautés immigrées et les Musulmans font face à une ambiance de préjugés, de discrimination et d'exclusion croissants en Europe et en Amérique du Nord, particulièrement dans le contexte de la « guerre contre la terreur ».

Mais le fait de donner du pouvoir et de la légitimité à des mouvements politiques d'extrême droite tels que les fondamentalistes au sein des communautés musulmanes n'est ni une manière acceptable ni une manière efficace de résoudre de tels problèmes. La notion complexe d'identité ne doit pas être définie par des chefs de communautés masculins d'extrême droite

Des hommes obscurantistes ne peuvent pas prétendre légitimement « parler au nom de » ces communautés qui sont politiquement et socialement aussi variées que la communauté majoritaire. Si cette dernière souhaite résoudre ses problèmes par des processus démocratiques et pluralistes, et si elle se considère comme un ensemble de citoyens plutôt que comme des membres d'une congrégation, pourquoi refuser ces processus aux personnes d'origine immigrée musulmane ? Il est crucial que les voix des femmes et des hommes progressistes d'origine immigrée musulmane soient reconnues par les mouvements sociaux progressistes d'Europe et d'Amérique du Nord, ainsi que par les états dans ces contextes. Les progressistes cherchent à résoudre les problèmes qui se posent dans leurs sociétés par des moyens qui garantissent le respect et l'application des droits de tous et de toutes. Nous demandons aussi aux femmes de communautés immigrées musulmanes de se joindre le plus vite possible à des luttes de femmes et de progressistes dans d'autres contextes musulmans, et de reconnaître les victoires gagnées par ces luttes. Il serait ironique que des femmes dans d'autres contextes musulmans disposent de plus de droits que leurs sœurs dans des contextes d'immigration qui ont accepté une réduction de leurs droits sous prétexte de « défendre l'Islam » ou la communauté face à la discrimination.

WLUML souhaite applaudir la lutte permanente des femmes canadiennes pour mettre fin à toutes formes de discrimination. Il célèbre l'unité des combats féministes, et élargit son soutien total aux efforts de femmes de

communautés immigrées musulmanes pour résister à toutes les tentatives de les priver encore plus de leurs droits.

**Lettre de WLUML aux autorités canadiennes** Le réseau de solidarité internationale Femmes sous lois musulmanes incite vivement le gouvernement canadien et les autorités de l'Ontario et des autres provinces à écouter les voix des femmes du Canada, et particulièrement celles des immigrées dont les familles viennent de sociétés musulmanes, qui résistent à l'utilisation de l'Acte d'arbitrage de 1991 d'introduire des prétendus « tribunaux charia » pour résoudre les questions familiales. WLUML relie des femmes de plus de 70 pays et communautés musulmans, des femmes dans des contextes majoritaires et minoritaires, dans des états où les lois sont formées en référence à l'Islam et dans des états laïques, au-delà-délà des frontières géographiques, linguistiques, ethniques et d'autres identités. Malgré nos diversités, nous partageons le fait que notre oppression en tant que femmes est trop souvent justifiée en référence à l'Islam, et que des forces extrême droite cherchent à manipuler la religion pour accroître leur pouvoir politique et social

Au nom de "la liberté d'expression" et de l'anti-racisme" (précisément les valeurs que nous défendons), et sous l'apparence de défendre les "droits communautaires", face aux dures réalités de discrimination raciale permanente, les groupes fondamentalistes et leurs alliés relativistes culturels de gauche demandent des droits spécifiques pour la « communauté musulmane ». Mais ces droits spécifiques comprennent inévitablement des pratiques contre les femmes et des interprétations extrêmement régressives de l'Islam. Ils supposent aussi sans condition que tous les immigrés provenant de contextes musulmans d'identifient comme « Musulmans ».

Dans l'expérience amère de femmes liées à travers notre réseau, les garanties constitutionnelles d'égalité n'ont pas suffi à protéger les femmes des conséquences de « l'islamisation » des lois ni de l'ambiance anti-féministe qu'elles ont encouragées depuis la montée des groupes fondamentalistes dans les années 80 En effet, la pression familiale et communautaire peut limiter sévèrement le droit d'une femme à exercer un « choix » en ce qui concerne par exemple les forums juridiques auxquels elle s'adresse pour ses demandes. Des dispositions qui en apparence offrent une gamme de choix juridiques peuvent en réalité forcer les femmes à devoir « choisir » un aspect de leurs nombreuses identités au détriment d'un autre. Souvent l'autonomie des femmes en est compromise, comme cela a été démontré dans d'autres communautés immigrées, par exemple en France et au Royaume-Uni. Cela se vérifie particulièrement du fait que les mesures multiculturelles accordent souvent moins de légitimité aux voix des femmes qu'aux voix des hommes sur des questions communautaires. Des hommes obscurantistes ne peuvent pas prétendre légitimement « parler au nom de » ces communautés qui sont politiquement et socialement aussi variées que la communauté majoritaire. Si cette dernière souhaite résoudre ses problèmes par des processus démocratiques et pluralistes, et si elle se considère comme un ensemble de citoyens plutôt que comme des membres d'une congrégation, pourquoi refuser ces processus aux personnes d'origine immigrée musulmane ? La Commission des droits de l'homme de l'ONU a déclaré dans son commentaire général N 28 que : « Les partis de l'état doivent garantir que des attitudes traditionnelles, historiques, religieuses ou culturelles ne soient pas utilisées pour justifier la violation du droit des femmes à l'égalité devant la loi, et à une jouissance égale de tous droits conventionnels [sur les droits civils et politiques] »

Par conséquent, WLUML encourage vivement les autorités canadiennes à écouter les inquiétudes émises par les femmes, et à suivre la loi internationale des droits de l'homme sur ce sujet. Nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments les meilleurs. Femmes sous lois musulmanes Office de la coordination internationale

#### **Autorités nationales canadiennes**

- Premier Ministre, M. Paul Martin 80 Wellington St. Ottawa Ontario, Canada K1A 0A2 Fax : +1 613-941-6900 Courrier électroniques : pm@pm.gc.ca or [martin.p@parl.gc.ca](mailto:martin.p@parl.gc.ca)

- Ministre de la Justice et Procureur Général du Canada M. Irwin Cotler House of Commons Ottawa, Ontario K1A 0A6 Fax : +1 613 992-6762 Courrier électroniques : [Cotler.I@parl.gc.ca](mailto:Cotler.I@parl.gc.ca)

- Ministre responsable du statut des femmes Mme Liza Frulla House of Commons Ottawa, Ontario, K1A 0A6 Fax : +1 613 995-6404 Courrier électroniques : [Frulla.L@parl.gc.ca](mailto:Frulla.L@parl.gc.ca)

- Ministre d'Etat (Multiculturalisme) M. Raymond Chan House of Commons Ottawa, Ontario K1A 0A6 Fax : (613) 995-2174 Courrier électronique : [Chan.R@parl.gc.ca](mailto:Chan.R@parl.gc.ca)

**5 - L'émission "Planète Féministe"**, a lieu tous les 1er, 3e, 4e et 5e mardis du mois de 19h à 20h30, sur Fréquence Paris Plurielle, 106.3 F.M. Internet : vous pouvez écouter, au même moment, en ligne, l'émission "Planète Féministe", dans toute la France et dans le monde entier en allant sur : [www.RFPP.net](http://www.RFPP.net) <<http://www.RFPP.net>>, cliquez sur "écouter la radio".

## 6 – Sortie livre de Judith Butler

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de l'ouvrage de Judith Butler à La Découverte : Trouble dans le Genre. Pour un féminisme de la subversion. Préface d'Eric Fassin, traduction de Cynthia Kraus. Il s'agit de la traduction de la seconde édition (1999) de Gender Trouble. Feminism and the subversion of identity. L'introduction à cette édition a été publiée, en avant-première de l'édition de l'ouvrage, dans le n°38 (mars 2005) des Cahiers du Genre "Politiques de la représentation et de l'identité. Recherches en gender, cultural, queer studies". (<[http://www.iresco.fr/revues/cahiers\\_du\\_genre](http://www.iresco.fr/revues/cahiers_du_genre)>[http://www.iresco.fr/revues/cahiers\\_du\\_genre](http://www.iresco.fr/revues/cahiers_du_genre))

D'autre part, Eric Fassin organise une journée à l'occasion de la sortie de l'ouvrage, le jeudi 26 mai 2005, 9h30-19h à l'ENS 45 rue d'Ulm (salle Dussane), ouverte à tous. En voici le programme : 9h30 : Judith Butler "Hors de soi" (en français).

10h30-12h30 : Psychanalyse et philosophie, Michel Tort, psychanalyste, Didier Eribon, philosophe, Catherine Malabou, philosophe, Remarques de Judith Butler et discussion avec la salle

14h - 16h : Politique et identité : Etienne Balibar, philosophe, Michel Feher, philosophe, Remarques de Judith Butler et discussion avec la salle

16h30 - 18h30 : Table ronde, Traductions et échanges transatlantiques : Cynthia Kraus, philosophe, Antonia Birnbaum, philosophe, Charlotte Nordmann, philosophe, traductrice, Jérôme Vidal, éditeur, traducteur, Remarques de Judith Butler et discussion avec la salle

18h30 : Conclusion

## 7 - Débat : Etre féministe aujourd'hui

La revue Travail, genre et sociétés et les éditions Armand Colin sont heureuses de vous inviter à une rencontre-débat Mardi 19 avril 2005, de 17h à 19h : Être féministe aujourd'hui ; Débat animé par Jacqueline Laufer.

Intervenant-e-s : Clémentine Autain, Christine Delphy, Éric Fassin, Françoise Gaspard, Nathalie Heinich, Loubna Méliane, François de Singly

Le débat sera précédé d'une brève présentation de la revue par Jean-Louis Soubret, directeur des revues chez Armand Colin et Margaret Maruani, directrice de Travail, genre et sociétés

Palais de la femme - 94 rue de Charonne - 75011 Paris - Métro : Charonne

invitation et demande d'inscription en fichier joint -- Anne Forssell Secrétaire de rédaction de la revue Travail, genre et sociétés CNRS 59 rue Pouchet 75849 Paris Cedex 17 tél. (33) 1 40 25 10 37 fax (33) 1 40 25 11 70

<http://www.tgs.cnrs.fr> <http://www.mage.cnrs.fr>

## 8 – Et pour se détendre, Chanson pour la Fête des Mères 2005 : sur l'air de : "Ah vous dirai-je Maman" paroles : Irène Ruzsniowski

Ah vous dirai-je, maman, Ce qui cause mon tourment  
On veut que pour votre fête, Un "oui" dans l'urne je mette  
Moi, je préfère le "non", En voici quelques raisons

Pour faire une constitution,, Il faut de la concision.  
Un traité de deux cents pages,, 400 articles et davantage...  
Si on veut tout lire avant,, On en a bien pour un an.

Une vraie constitution, Des peuples est la protection:  
Garantir les grands principes, Et les libertés publiques.  
Les mêmes droits pour chacun, Car nous sommes tous des humains.

Or que raconte ce traité, Plein de générosité?  
Il dit que la concurrence , Est le sel de l'existence.  
Et si tu n'es pas d'accord, Tu te tires ou bien t'es mort.

çui qui a des capitaux, Va où on n'paye pas d'impôts  
Mais si tu es au chômage, Tu as bien des avantages  
Car tu peux chômer aussi, Dans tous les autres pays.

Le mot "solidarité", N'est qu'une fois dans le traité  
180 fois l'mot "banque", Et l'marché, c'est pas c'qui manque...  
Liberté des capitaux, Et merde pour les droits sociaux.

La paix n'est pas une valeur, Ni un principe fondateur.  
Faut renforcer l'militaire, Pour défendre les frontières.

Contre l'Europ' des canons, Ensemble il faut dire "non"

La Banque Centrale nous dira, C'qu'on doit dépenser ou pas.  
Le diktat de la finance, ça c'est d'la bonne gouvernance  
À bas les régulations, Vive la privatisation.

La compétitivité, C'est c'qui compte dans ce traité.  
L'Europe est une entreprise, Nous sommes tous des marchandises.  
Si on veut pas en crever, Va falloir se révolter.

Alors ma très chère maman, Vous que j'aime tendrement,  
J'voudrais que pour votre fête, L'peuple ne fasse pas la tête.  
Donc ce jour là nous irons, Tous ensemble voter "NON"